



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

La séance est ouverte à 18h30, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Excusés : Mme Claire-Lise HALDMENANN et M. Patrick FISCHLER, conseillère et conseiller municipaux.

Les conseillers transmettent toute leur sympathie à Mme HALDEMANN qui a perdu un être cher.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif :

Délibération

D 02-2016 R : approbation des comptes 2015 ;

→ rapport de la commission des finances du 19 avril 2016 ;

D 03-2016 R : approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et des moyens de les couvrir ;

D 04-2016 P : crédit budgétaire supplémentaire pour la pose de deux poteaux pour la lutte contre l'incendie à Sézegnin ;

5. Proposition du Conseil municipal :

Résolution

R 01-2016 P : vote consultatif sur la création d'une fondation communale immobilière pour l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles sur les terrains Portier ;

6. Election des membres du bureau du Conseil municipal ;
7. Autres propositions de motions et de résolutions ;
8. Communications des commissions ;

9. Fixation des dates des prochaines commissions ;

10. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- Approbation des comptes de l'exercice 2015 : unanimité des membres présents (10).
- Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et des moyens de les couvrir : unanimité des membres présents (10).
- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour la pose de deux poteaux pour la lutte contre l'incendie à Sézegnin : unanimité des membres présents (10).
- Vote consultatif pour la création d'une fondation communale immobilière pour l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles sur les terrains Portier : unanimité des membres présents (10).
- Election des membres du bureau du Conseil municipal : unanimité des membres présents (10).
- Motion pour la mise à disposition des communiens d'une hacheuse à branchages : reportée en commission environnement à l'unanimité des membres présents (10).

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016

Les conseillers n'ont aucune remarque à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (10).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Enquête publique SCSA – site de Forestal

Suite à notre opposition au maintien de la décision du Conseil d'Etat, M. JEMMELY sera auditionné, seul, le 28 juin par MM. BARTHASSAT et HODGERS, conseillers d'Etat.

Pour la suite, après l'audition, dans laquelle M. le Maire va exprimer son opposition à ce déclassement, les deux conseillers vont informer le Conseil d'Etat qui va rapporter la discussion au Grand-Conseil, avec toutes nos observations. Le Grand-Conseil va se positionner sur ce dossier et décider ensuite de voter ou non ce déclassement.

Si le Grand-Conseil vote la loi permettant ce déclassement sans modifications ou observations, nous aurons 40 jours pour faire à nouveau opposition (délai référendaire) contre ce déclassement.

Vu la date de l'audition, M. GUINAND sent l'urgence pour le Conseil municipal de se réunir cet été, lorsque des conseillers municipaux seront en vacances.

M. JEMMELY : l'audition est très proche des fêtes judiciaires et il ne pense pas que la discussion sera rapportée au Grand-Conseil durant juillet-août. Une commission doit d'abord enquêter sur le sujet ; c'est pourquoi, il pense que l'ouvrage sera sur le métier en septembre.

M. le maire prendra rendez-vous avec M^e MEGEVAND pour préparer son audition.

M. FLECK attire l'attention sur le fait que c'est le poids de la ou des communes qui pourrait amener le Conseil d'Etat ou le Grand-Conseil à une révision.

3.2 Crèche intercommunale (Avully – Chancy – Avusy)

Le projet avance.

Nous avons signé un contrat de droit administratif qui spécifie l'engagement des trois parties sur différents points, tels que le paiement du tiers des frais par chacune.

Nous allons ensuite nous rencontrer pour savoir comment constituer cette crèche (fondation intercommunale, groupement intercommunal, etc.); ce sont des « hommes de loi » qui vont nous dire de quelle manière procéder.

18h40 : Mme ZIELAZEK rejoint la séance.

3.3 Sécurité

Nous sommes en attente de la synthèse que M. Pierre MAUDET doit nous transmettre suite à sa tournée des communes, sur la possible articulation entre la police cantonale et la police municipale.

Cette synthèse sera rédigée par M. CASTELLA, à qui M. FLECK souhaite bien du courage vu la grande divergence entre les communes.

3.4 Pompiers

La mise en place d'une collaboration entre les communes d'Avully, de Chancy et la nôtre avance, et plus particulièrement sur l'organisation d'un service de piquet.

Une rencontre a été organisée avec la communauté de communes COHERAN, accompagnée de Collonge-Bellerive, qui a déjà expérimenté, entre autres, la réorganisation des pompiers et la création d'une crèche intercommunale.

A l'heure actuelle, nous tendons à une double démarche, à savoir : une entente entre les communes pour l'aspect financier, ainsi qu'une organisation entre les commandants de compagnies pour le service de piquet.

Les avis divergent quant à la disponibilité d'un véhicule d'intervention, mais finalement, Chancy aurait la possibilité d'en mettre un à disposition.

3.5 Scolaire

Nous avons un petit différent avec « le groupe préau ».

Un aménagement pour les petits, sous forme de dessins, a déjà été réalisé, et là, il s'agirait d'aménager le terrain de basket pour les plus grands. Dans ce but, tous leurs flyers mentionnaient que les fonds récoltés seraient attribués à la réalisation de cet espace et ce malgré le fait que nous avons attiré leur attention sur le fait qu'ils allaient trop vite, car cet aménagement avait un certain coût qui impliquait automatiquement la commune et le que Conseil municipal devrait alors se prononcer. Quand bien même ils auraient assez de liquidité, la commune devrait de toute manière donner son aval.

Nous les avons donc rencontrés pour leur expliquer à nouveau le fonctionnement et tout est rentré dans l'ordre.

En l'état, quelques membres de la commission scolaire pourraient rencontrer le « groupe préau ».

3.6 Ptites Assiettes

L'agonie est proche; la totalité des membres va démissionner à brève échéance.

Le travail consiste essentiellement à faire la synthèse des inscriptions des enfants aux repas de la semaine, de corriger chaque jour la participation en fonction des absences et d'assurer

la comptabilité. La tâche est lourde pour l'association, car il faut compter entre 50 à 80 enfants qui fréquentent les cuisines scolaires quotidiennement.

Aucune relève n'est assurée, mais la présidente va assurer la transition, qui aboutira vraisemblablement à ce que la commune reprenne le tout, avec peut-être l'appui du GIAP, comme cela se fait dans d'autres communes....

Domage que cela finisse de la sorte.

- 3.7 Pour conclure, M. FLECK tient à souligner le bon et sympathique accueil des différentes communes genevoises, lorsque nous avons des questions à poser sur certains sujets.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 02-2016 : approbation des comptes de l'exercice 2015

M. BUBLOZ : les membres de la commission finances se sont réunis le 19 avril dernier, pour examiner les comptes 2015.

Ils présentent un bénéfice très important de plus de Fr. 600'000.--, duquel il faut déduire une provision sur les personnes physiques et morales, proposée par l'Exécutif, pour un montant d'à peu près Fr. 224'000.--. Le total des provisions représente le 40 % du budget annuel de la commune ce qui est tout à fait raisonnable, aussi bien au niveau du montant, que d'après ce que M. SOLER a rapporté à l'Exécutif.

Le bénéfice final se monte à Fr. 455'152,61.

Toutes les questions de la commission finances ont trouvé des réponses satisfaisantes et figurent dans les notes explicatives.

Une question sur le coût total du rugby a été posée et la commission est en attente d'une réponse, qui n'affecte pas le vote de ce soir. C'est pourquoi, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité les comptes tels que proposés.

Les conseillers n'ayant pas de remarques à formuler, Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (10), que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 4'267'885.29 aux charges et de Fr. 4'723'037.90 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 455'152.61.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de Fr. 87'663.95 aux dépenses et de Fr. 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 87'663.95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 87'663.95 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'174'526.61 au moyen de la somme de Fr. 719'374.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 455'152.61.

L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'086'862.66.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 455'152.61 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de Fr. 32'326'890.47 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	18'249'448.71
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	14'077'441.76
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	32'326'890.47

Et au passif un montant de Fr. 32'326'890.47 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	248'703.04
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	15'231'575.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	24'031.05
- Provisions (nature 24)	Fr.	2'361'227.05
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'683'332.52
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	12'778'021.81
Total du passif	Fr.	32'326'890.47

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à Fr. 0.00.

4.2 D 03-2016 : approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et des moyens de les couvrir

Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (10), que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de Fr. 388'437.84, soit :

14	INCENDIE ET SECOURS		
14.0.314.00	Entretien bouches à eau	Fr.	9'383.95
14.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	772.75
21	ECOLES PUBLIQUES		
21.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	3'129.45
21.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	3'887.59
33	PARCS ET PROMENADES		
33.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	238.15
33.0.315.00	Entretien objets mobiliers	Fr.	522.62
34	SPORTS		
34.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	9'626.54
34.0.314.01	Places de jeux	Fr.	3'890.45
34.0.315.00	Entretien objets mobiliers	Fr.	369.60
34.0.363.00	Activités sport. / Journées de ski	Fr.	8'649.06
35	AUTRES LOISIRS		
35.0.318.00	Sorties et Noël des aînés	Fr.	4'659.72
35.0.365.00	Subventions autres loisirs	Fr.	80.00
62	ROUTES COMMUNALES		
62.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	1'191.75
62.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	10'236.40
71	APPROV. ET PROTECTION DES EAUX		
71.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	28'340.49

71.0.318.00	Etude d'aménagement communal	Fr.	3'217.70
90	IMPOTS		
90.0.330.00	Pertes sur débiteurs	Fr.	224'107.55
90.0.346.00	Comp. financ. communes françaises	Fr.	5'640.74
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX		
94.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	6'834.03
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		
95.0.312.00	Eau, énergie, combustibles	Fr.	3'071.90
95.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	7'091.70
95.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	299.31

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

4.3 D 04-2016 : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour la pose de deux poteaux pour la lutte contre l'incendie à Sézegnin

Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (10), que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de 19'131.10 francs destinés à l'installation de deux poteaux pour la lutte contre l'incendie, l'un à la route de Sézegnin 32 et l'autre à la route de Sézegnin 65,
2. De comptabiliser la dépense prévue au point 1 dans le compte de fonctionnement 2016 sous rubrique 14.0.314.00,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

5. Proposition du Conseil municipal

5.1 R 01-2016 P : vote consultatif sur la création d'une fondation communale immobilière pour l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles sur les terrains Portier

M. PÜRRO : cette résolution concerne les terrains Portier.

Après neuf mois de travaux, les auditions de deux coopératives d'habitations, de M. MICHELA, ancien Maire de la commune de Meinier qui a construit quelque chose de similaire à ce que nous aimerions réaliser et également de M. REICH, avocat spécialiste en fondation immobilière communale, qui nous a éclairé sur les différentes options que nous avons, il ressort trois possibilités :

1. une coopérative
2. un projet en tant que Conseil municipal, ou
3. une fondation

La troisième possibilité comporte des avantages tels que : il s'agit d'une entité séparée du Conseil municipal, mais sous son contrôle, elle ne peut donc pas faire ce qu'elle veut. Le gros avantage d'une fondation, est que nous gagnons en compétences (conseil de fondation composé notamment par un membre de l'Exécutif, par des membres du Conseil municipal et par des professionnels). Nous avons également une continuité et avons une vision sur le

moyen/long terme, enfin elle aplanit les éventuelles tensions politiques. Nous avons plus de contrôle et nous en restons propriétaires, contrairement à la coopérative qui fonctionne avec des parts.

Satigny, Onex, Lancy, la Ville de Genève, etc. ont des fondations. Pour nous, c'est vraiment une solution qui permettrait de faire avancer le projet; c'est pourquoi, les membres de la commission invitent le Conseil municipal à voter favorablement le principe de création d'une fondation. Si tel est le cas, le prochain travail de la commission sera la création de statuts qui seront ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation.

M. FLECK : un autre avantage de la fondation est que par la suite, d'autres immeubles peuvent en faire partie et la commune peut créer un capital et une gestion globale.

M. ISELI : comment cela se passe si nous voulons vendre un immeuble ?

M. PÜRRO : c'est justement ce genre de point qui sera décrit dans les statuts.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI lit le texte de la résolution, et c'est à l'unanimité des membres présents (10), que le Conseil municipal

DECLARE

1. Être favorable à la création d'une fondation immobilière communale pour l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles sur les terrains Portier.

6. Election des membres du bureau du Conseil municipal

Sont proposés, pour la fonction de

- président du Conseil municipal : M. Patrick FISCHLER
- vice-président du Conseil municipal : M. Serge GUINAND

Ces deux propositions sont accueillies à l'unanimité des membres présents (10), avec leurs applaudissements.

7. Autres propositions de motions et de résolutions

Un projet de motion pour la mise à disposition des communier d'une hacheuse de branchages lors de la saison de coupe des haies dans la commune a été déposé sur le siège par M. JUNGO.

Mme CERUTTI demande qui est pour l'entrée en matière : unanimité des membres présents.

M. JUNGO précise qu'il avait pensé en discuter lors de la commission environnement, mais celle-ci a malheureusement été annulée. Toutefois, le sujet avait déjà été abordé, sans vraiment avoir été au fond des choses.

M. PÜRRO : est-ce que tout le monde pourrait utiliser cette machine ?

M. JUNGO : non, quelqu'un de formé se déplacerait.

M. GUINAND : qui est ce quelqu'un ?

M. PÜRRO : un employé de l'entreprise à qui nous louerions la hacheuse.

M. MEYER pense que dans un premier temps, il faudrait proposer ce service sur deux week-ends et sur inscription, pour savoir chez qui passer. Personnellement, il penserait à Damien pour ce travail.

M. ISELI propose que la discussion se poursuive en commission.

M. HUTIN : l'idée est de voir si la commune réalise des économies en proposant ce service, en rapport avec le nombre de bennes à branchages à vider.

M. JEMMELY : à voir si cette proposition est plus rentable.

Pour faire suite à la proposition de M. ISELI, Mme CERUTTI demande qui est pour le renvoi de ce sujet en commission environnement ? Unanimité des membres présents (10).

8. Communication des commissions

8.1 Commission travaux

Les membres ont inspecté la route du Creux-du-Loup pour savoir si cela vaut la peine de profiter des machines sur place pour le resurfacement de la route de Sézegnin une fois les travaux des SIG terminés.

Il n'y a pas grand-chose.

M. PÜRRO a établi une liste des routes de la commune à inspecter, en vue de la planification des travaux de réfection.

8.2 Commission sociale

Sortie des aînés le 16 juin prochain. Au programme : visite du zoo de la Garenne, bateau et musée Chaplin.

Fête de la musique au Centre communal d'Avusy le 19 juin.

9. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 17.05.16 à 20h commission ad hoc Portier
- Lundi 23.05.16 à 20h commission scolaire
- Lundi 30.05.16 à 20h30 commission environnement
- Mardi 31.05.16 à 20h commission travaux
- Lundi 13.06.16 à 20h commission économie

10. Questions et divers

10.1 M. BUBLOZ : fontaine d'Athenaz : certains joints entre les boulets sont « bétonnés » et pas sablés comme les autres. C'est dommage, ce n'est pas homogène avec le reste.

A contrôler.

M. JEMMELY attire l'attention par le fait que l'entretien de toutes les fontaines de la commune a été mis au budget.

10.2 M. ISELI n'a pas réussi à ouvrir les pièces jointes à la convocation de ce soir.

M. GANGLOFF : Mme ZIELAZEK non plus. Bizarre !

10.3 M. GOY : thème de la prochaine exposition de la laiterie : peintures réalisées par Cyril DEVANTHERY. Vernissage le 20 mai prochain dès 18h30. Elle s'étendra sur trois week-ends.

10.4 M. FLECK remercie M. GANGLOFF pour le beau programme de la sortie des aînés.

10.5 M. GUINAND attire l'attention sur le fait qu'il y a deux trous sur la route de Grenand, à la hauteur de la maison ex-TREIER.

10.6 M. GUINAND : dates et heure des bureaux du Conseil municipal ?

M. JEMMELY : ils sont convoqués le mardi deux semaines avant la séance du Conseil municipal à 18h ou 18h30, selon les désirs.

Le prochain sera donc le 7 juin à 18h30.

10.7 Pour son dernier Conseil en tant que présidente, Mme CERUTTI remercie les conseillers municipaux pour leur collaboration et leur bon état d'esprit. Les séances sont plaisantes, positivement animées et tout le monde travaille dans un bon climat.

Ses remarques sont reçues avec les applaudissements des conseillers.

10.8 Mme CERUTTI offre de la part de l'Exécutif et de l'ensemble du Conseil municipal, un présent à M. MEYER pour la naissance de sa fille, sous les applaudissements des conseillers.

La séance est close à 19h40.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :